

située sur le côté nord est partiellement desservie en ce moment. J'en pourrais dire autant au sujet de la région de la baie Bonne et de la péninsule de Sainte-Barbe un peu plus au sud, qui sont dépourvues de tout service électrique. A mon avis, seule la construction de centrales hydro-électriques peut amener l'électricité à ces régions. Il faut évidemment prévoir les lignes de transmission qui conduiront cette électricité au consommateur.

Il me semble encore une fois, que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest ne savait pas trop ce qui dans le bill serait considéré comme une ligne de transmission et ce qui serait tenu pour une ligne de distribution. Nous pourrions peut-être élucider ce point à une étape ultérieure de la mesure. J'ai bien l'impression cependant qu'en parlant des régions dont il a fait mention comme en fait foi la page 3422 du hansard il vise plutôt les lignes de distribution que les lignes de transmission. Tout ce que le bill me semble promettre pour Terre-Neuve, c'est une aide à l'établissement de lignes de transmission. Nous avons pourtant besoin de centrales hydro-électriques, les lignes de transmission ne servant ici qu'à acheminer le courant électrique du lieu de production au lieu de consommation.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je propose que le bill soit remanié, soit qu'on en supprime le mot "thermique" ou qu'on y ajoute l'expression "hydro-électrique". S'il s'agit vraiment d'un programme national de mise en valeur, il conviendrait que les avantages qui y sont prévus au lieu de s'appliquer seulement aux provinces de l'Atlantique vaillent aussi pour les dix provinces du Canada.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que tous les groupes représentés à la Chambre appuieront en principe le projet de loi que nous étudions. J'estime cependant avoir raison de protester contre la portée très restreinte du bill. L'honorable préopinant a signalé très judicieusement que le bill ne va pas assez loin, qu'il ne prévoit l'aide fédérale qu'à l'égard de la construction de centrales thermiques et de lignes de transmission dans les provinces atlantiques et que, pour ce qui est de Terre-Neuve, l'aide lui serait probablement bien plus utile dans la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique.

Je m'étonne, monsieur l'Orateur, que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ait probablement pris une grande part à la rédaction de la mesure. Je me demande bien quand nous mettrons en valeur les ressources du pays selon un plan d'ensemble, au lieu de procéder en fonction d'un bill pareil à celui dont nous sommes saisis cet après-midi. Par le passé, sous les ex-gouvernements libéraux, la Chambre a été saisie

de mesures qui faisaient des passe-droits. En 1955, par exemple, je m'en souviens, moi-même et d'autres députés de la Saskatchewan avons vivement protesté quand, à la suite de dégâts causés par les inondations et se chiffrant à quelque 70 millions, cette province n'a reçu en secours que \$50,000 environ.

Nous avons maintenant un nouveau gouvernement, mais on semble nous jouer le même air; autrement dit, nous voyons encore des passe-droits. Le ministre me comprendra, je pense, si je me déclare incapable de comprendre qu'il ait eu, sauf erreur, un grand rôle à jouer dans l'élaboration de la présente mesure, car je sais qu'il a passé de longues années à l'assemblée législative de la Saskatchewan à titre d'observateur; il est donc au courant de la situation économique de cette province. Sa circonscription jouxte la mienne au nord et il est un des députés qui viennent de ma province.

Le ministre, les députés aussi, sans doute, se rappellent que, en 1944, la Saskatchewan a eu le premier gouvernement socialiste en Amérique du Nord. Dès le début, ce gouvernement a dirigé de façon rationnelle l'utilisation des ressources nationales de notre province et nous sommes d'avis qu'il faudra maintenir un tel dirigisme à long terme. Voilà pourquoi les ressources à mettre en valeur dans l'intérêt bien compris de nos provinces exigent que nous recourrions à un dirigisme bien conçu. En outre, en concevant les choses de cette façon, nous constatons que, pour atteindre cet objectif, le dirigisme sur le plan national s'impose.

J'ai maintes fois entendu l'ex-député de Cap-Breton-Sud réclamer dans d'excellents discours qu'il a prononcés ici l'institution d'un organisme fédéral du combustible et de l'énergie qui verrait à ce que soient utilisées dans la plus grande mesure possible nos ressources en combustible et en énergie. Même si j'admets que l'Office national du charbon s'est assez bien acquitté de sa tâche, je demeure convaincu, surtout en face d'un projet de loi comme celui que nous étudions actuellement, que la création d'un organisme national du combustible et de l'énergie répondrait à un besoin urgent.

Je crois avoir de très bonnes raisons de m'élever contre ce que j'appellerais des lois "injustes" et je tiens à défendre la cause de ma province. Je suis heureux de cette mesure, comme le sont tous les honorables députés je crois, si l'on tient compte du désir que nous avons de mettre nos ressources en valeur et de recevoir de l'aide fédérale. Lorsqu'on se rend compte que le gouvernement fédéral encaisse environ 71 p. 100 de tous les impôts perçus au Canada, ne laissant environ que 13 p. 100 aux 10 provinces, et environ 16 p. 100